

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 18 mai 2021 à 18 h 00, tel que prévu à l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 ainsi que le décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance ordinaire se tient à huis clos et par vidéoconférence.

### Présences :

Frédéric Broué  
Denis Chalifoux  
Chantal Gauthier  
Daniel Charette

Jean Léo Legault  
Grant MacKenzie  
Marc Tassé

### Absences :

Sylvain Marinier

### 1. Ouverture de la séance

Étant donné que le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19 a été déclaré au Québec par décret du gouvernement, lequel a été renouvelé par décrets et est toujours en vigueur.

Étant donné l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 ainsi que le décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance ordinaire se tient à huis clos et par vidéoconférence à laquelle tous les élus participent, sauf la conseillère, Chantal Gauthier, qui n'est pas présente à ce moment de la séance.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière; il est 18 h 11.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

### 2. Mot de bienvenue

AG2021-05-01

### 3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 4. Période de questions d'ordre général (durée maximale de 15 minutes)

#### DIRECTION GÉNÉRALE

#### ADMINISTRATION

#### TRÉSORERIE

AG2021-05-02

### 5. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe - Agglomération - Année financière 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière doit déposer le rapport financier de l'agglomération et le

Initiales	
Maire	Greffier

rapport du vérificateur externe lors d'une séance du conseil d'agglomération et qu'un avis public de ce dépôt doit être donné au moins cinq jours avant cette séance;

CONSIDÉRANT que l'avis public de ce dépôt a été publié le 12 mai 2021 dans le journal L'information du Nord ainsi que sur le site Internet de la Ville et dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** que le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt par la trésorière du rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts et du rapport du vérificateur externe.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**AG2021-05-03**

**6. Faits saillants sur le rapport financier et celui du vérificateur externe - Agglomération - Année financière 2020**

CONSIDÉRANT la présentation faite séance tenante par le maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, lequel inclut l'information relative à la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus*.

Il est proposé

**ET RÉSOLU** de diffuser les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe sur le site Internet de la Ville.

*La conseillère, madame Chantal Gauthier, se joint à la séance tenue par vidéoconférence, il est 18 h 14.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**AG2021-05-04**

**7. Libération de certains soldes d'excédents de fonctionnements affectés - Agglomération**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de libérer certains soldes d'excédents de fonctionnements affectés - Agglomération;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** que le conseil autorise la libération des excédents de fonctionnements affectés mentionnés au tableau suivant et retourne ces montants à l'excédent de fonctionnement - Agglomération non affecté (71-100-00-900) :

	<b>Poste</b>	<b>Attribution</b>	<b>Montant</b>
1.	71-250-00-903	Réfection de la bibliothèque	150 252,90 \$
2.	71-250-00-933	Bonheur d'Hiver	27 800 \$
3.	71-250-00-941	Achat de matériaux granulaires pour aménagements des stationnements de la gare	90 000 \$
4.	71-250-00-942	Asphaltage d'une partie du projet d'aménagement des stationnements de la gare	30 000 \$

Initiales	
Maire	Greffier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**AG2021-05-05 8. Affectation – Excédent de fonctionnement – Fonds de développement économique - Agglomération**

CONSIDÉRANT que des sommes n'ont pas été dépensées dans l'année 2020 et que le conseil souhaite réaffecter ces sommes pour la même fin;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** que le conseil d'agglomération affecte la somme de 22 300 \$ au poste comptable numéro 71-250-00-961 afin de renflouer le Fonds de développement économique - Agglomération, et ce, en provenance de l'excédent de fonctionnement non affecté (71-100-00-900).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**AG2021-05-06 9. Affectation – Excédent de fonctionnement – Agglomération - Divers projets**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'affecter les sommes requises à la réalisation de divers projets ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** que le conseil affecte une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté - Agglomération (71-100-00-900) aux projets suivants :

	Poste	Description	Montant
1.	71-250-00-944	Réorganisation intersection Brissette-Légaré pour la polyvalente	75 000 \$
2.	71-250-00-945	Réserve pour réduction des taxes foncières des années à venir	100 000 \$
3.	71-250-00-946	Enseignes scolaires lumineuses pour traverses de piétons	80 000 \$
4.	71-250-00-947	Subvention Bel-Âge (50ième anniversaire)	5 000 \$
5.	71-250-00-947	Subvention Bel-Âge (pour remplacement d'un système de son)	2 000 \$
6.	71-250-00-961	Développement économique	200 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**AG2021-05-07 10. Projet financé par le Fonds de roulement - Agglomération**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à la réalisation de certains projets;

Il est proposé

**ET RÉSOLU**

1. le conseil d'agglomération autorise le financement à même les disponibilités du "Fonds de roulement - Agglomération" des projets dont la description ainsi que le montant attribué apparaissent ci-dessous :

Initiales	
Maire	Greffier

	Projet	Montant	Période de remboursement
1.	Remplacement du plancher à la salle du Bel Âge	29 700 \$	5 ans

2. que ce projet soit financé par le "Fonds de roulement - Agglomération" et remboursé selon la période indiquée au tableau, le tout débutant en 2022, et que le solde inutilisé en fin d'année soit retourné au capital libre du fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### RESSOURCES HUMAINES

#### SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE

#### LOISIRS ET CULTURE

#### TRAVAUX PUBLICS

AG2021-05-08

#### 11. Décret et financement de travaux - Aménagement des stationnements de la gare - P'tit train du Nord

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à des travaux d'aménagement des stationnements et des espaces du secteur de la gare en régie interne;

CONSIDÉRANT QUE les délais d'approbation des règlements d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation sont anormalement longs et que le conseil souhaite permettre aux citoyens d'utiliser pleinement les stationnements pour accéder aux pistes du parc linéaire "P'tit train du Nord" cet été;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville centrale a adopté le *Règlement d'emprunt 2021-AGEM-054* le 6 avril 2021 afin de financer les travaux lequel sera abrogé par le *Règlement AGEM-055*;

Il est proposé

#### ET RÉSOLU

1. de décréter des travaux d'aménagement des stationnements et des espaces du secteur de la gare en régie interne pour un montant maximal de 345 000 \$;
2. de financer l'exécution de ces travaux par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté de l'agglomération pour un montant de 345 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### GÉNIE ET INFRASTRUCTURES

#### URBANISME ET ENVIRONNEMENT

#### RÈGLEMENTATION

#### SÉCURITÉ INCENDIE

#### 12. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

Initiales	
Maire	Greffier

**AG2021-05-09**

**13. Levée de la séance**

Il est proposé

**ET RÉSOLU** de lever la séance. Il est 18 h 18.

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier